

Le Premier ministre à l'écoute des entreprises de proximité

Le Président de l'U2P a rencontré le Premier ministre le 2 septembre et a pu faire entendre la voix des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux au plus haut niveau de l'État.



Dominique Métayer
Président de l'U2P

En premier lieu, l'U2P a salué l'action du gouvernement depuis mars 2020. La concertation étroite avec les organisations professionnelles a permis d'ajuster régulièrement les dispositifs d'accompagnement: activité partielle, fonds de solidarité, report ou exonération des prélèvements fiscaux et sociaux, prêts garantis par l'État (PGE).

Les chiffres dont nous disposons sur la conjoncture des entreprises de proximité confirment l'amélioration de la situation économique. L'augmentation du chiffre d'affaires de nos entreprises a été de 51,5% en moyenne au deuxième trimestre 2021 par rapport au même trimestre 2020.

Pour autant, le chiffre d'affaires des entreprises de proximité n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant-crise, il faut donc conti-

nuer à accompagner au cas par cas les entreprises fragiles.

C'est la raison pour laquelle nous avons signé avec le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et le Garde des Sceaux, le plan d'accompagnement des entreprises en sortie de crise.

Car, s'il est évident que les dispositifs d'aides mis en place en 2020 ne peuvent pas perdurer, il est aussi évident qu'il ne faudrait pas laisser disparaître des entreprises et des emplois qui ont pu être sauvés au moment de la crise sanitaire. Aussi, nous devons tous être très vigilants pour que ce plan d'accompagnement soit effectif en tout point du territoire.

Concernant le passe sanitaire rendu obligatoire pour l'accès à certaines activités, en particulier les cafés et les restaurants, même si une majorité de consommateurs l'accepte, il soulève encore quelques difficultés d'application (voir p. 2). À l'U2P, nous continuons à porter l'idée que seule la vaccination généralisée nous permettra de sortir des restrictions et nous encourageons le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter celle-ci.

Plan d'investissement dans les filières et compétences

L'U2P soutient le plan d'investissement dans les filières, sous réserve que ce plan prenne en compte dès le départ les plus petites entreprises, de plus en plus sollicitées par les grandes entreprises comme sous-traitantes, et très nombreuses à exercer une activité industrielle. S'agissant des compétences, si la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a eu beaucoup d'effets bénéfiques, notamment sur l'apprentissage, des ajustements restent à faire.

Les difficultés de recrutement qui sont croissantes avec la reprise économique nécessitent de corriger les dispositifs du Compte Personnel de Formation (CPF) et du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC). Est-il normal que le financement de ce dernier repose pour plus de 1,4 milliard d'euros sur les contributions formation des entreprises ?

Le parent pauvre de la réforme demeure la formation des salariés en poste, d'autant plus que les entreprises doivent s'adapter aux évolutions numériques ou environnementales.

Métiers en tension, assurance chômage

L'U2P réaffirme son appui à la réforme des prestations d'assurance

chômage telle qu'elle était envisagée avant la crise sanitaire.

Elle constitue une des réponses à apporter aux difficultés de recrutement qui sont en augmentation avec la reprise économique.

Au premier semestre 2021, en moyenne une entreprise sur trois dans les secteurs représentés par l'U2P a rencontré des difficultés pour recruter, avec, dans la moitié des cas, une absence totale de candidature.

Réforme des retraites

L'U2P juge nécessaire la réforme des retraites pour assurer la pérennité des régimes mais considère qu'elle doit s'inscrire dans le débat des prochaines élections présidentielle et législatives (voir p. 3).

Jeunesse

L'U2P tient à faire part de ses plus grandes réserves sur l'idée de créer un « revenu d'engagement pour les jeunes ». Le plan « un jeune, une solution » a répondu aux besoins des jeunes et des entreprises. Il faut le conforter plutôt que de créer un nouveau dispositif.

En particulier, l'apprentissage répond au besoin de qualifier les jeunes en vue d'une insertion aisée sur le marché du travail, et aux besoins des entreprises. ●

Élections CMA

Les listes U2P-La Voix des Artisans, une représentativité et une expertise uniques
page 2

Audience patronale

L'U2P émet des sérieux doutes sur la validité des résultats et conteste les modalités de mesure
page 3

Sommet social

Les priorités formulées par l'U2P à l'Élysée
page 3

Élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat : les listes U2P-La Voix des Artisans, une représentativité et une expertise uniques

L'U2P et l'ensemble de ses organisations membres représentatives de l'artisanat (CAPEB, CGAD, CNAMS, CNATP) sont engagées avec conviction dans les élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) qui auront lieu du 1^{er} au 14 octobre 2021, et présentent les listes « La Voix des Artisans ».

Ces élections sont cruciales car elles permettent d'élire les représentants, femmes et hommes, chefs d'entreprise artisanale, conjoints collaborateurs d'artisans, qui siègeront pendant 5 ans au sein des CMA et défendront les intérêts de leurs pairs.

En effet, les CMA, en complémentarité avec les organisations professionnelles, ont un rôle majeur d'accompagnement des entreprises artisanales. Elles agissent pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie et assurent, dans une relation de proximité, des missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises. Composées d'artisans issus de tous les métiers de l'artisanat, riches d'une expertise unique et de nombreuses victoires acquises durant ces 5 dernières années, les listes l'U2P-La Voix des Artisans s'imposent comme la seule voix ne défendant que les artisans et les entreprises de proximité.

Des engagements forts pour les 5 années à venir

Une fois élus au sein des Chambres

de Métiers et de l'Artisanat, les candidats des listes de l'U2P-La Voix des Artisans s'engagent à :

- Assurer un service de proximité à chaque artisan, au plus près de son lieu d'activité, par l'intermédiaire de la Chambre de niveau départemental et des commissions territoriales de proximité ;
- Garantir une gestion performante des Centres de formation d'apprentis (CFA) afin qu'ils répondent efficacement aux besoins en compétences des entreprises artisanales ;
- Mener une politique active de développement des activités artisanales dans le centre des villes et des villages ;
- Placer au coeur de leur action la simplification des formalités administratives, notamment en défendant le principe d'une déclaration unique et simplifiée pour toutes les administrations ;
- Renforcer l'accompagnement des artisans, des porteurs de projet et des créateurs-repreneurs d'entreprise artisanale ;
- Défendre auprès des collectivités territoriales un aménagement

commercial et urbain adapté à l'activité des artisans (régulation des ouvertures de grandes surfaces, stationnements en zone de chalandise) et qui ne fasse pas obstacle à leurs déplacements (restrictions de trafic et zones à faible émission, ZFE) ;

- Mutualiser les moyens des

CMA pour optimiser le service aux artisans ; s'opposer à la fusion des CMA et des CCI pour continuer à défendre les besoins spécifiques des entreprises artisanales.

Le scrutin s'effectuera électroniquement ou par correspondance, chaque électeur recevant à domicile son matériel électoral. ●

Les têtes de liste U2P-La Voix des Artisans

Fabienne Munoz Auvergne-Rhône-Alpes, Coiffeuse	François-Marie Ottaviani Corse, Taxi	Christophe Doré Normandie, Coiffeur
Emmanuel Poyen Bourgogne-Franche-Comté, Coiffeur	Christophe Richard Grand Est, Menuisier	Gérard Gomez Nouvelle-Aquitaine, Taxi
Michel Aoustin Bretagne, Boulanger	Laurent Rigaud Hauts-de-France, Boucher-Charcutier-Traiteur	Joseph Calvi Occitanie, Maçon
Stéphane Buret Centre-Val de Loire, Pâtissier-Chocolatier	Laurent Munerot Île-de-France, Prothésiste dentaire	Joël Fourny Pays de la Loire, Modeleur
		Yannick Mazette Provence-Alpes-Côte d'Azur, Boulanger

Négociation Agirc-Arrco : l'U2P est satisfaite de l'accord visant à rééquilibrer le régime

Le déficit du régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco pour 2020 est estimé à plus de 6 milliards d'euros. Il est même envisagé à hauteur de 15 milliards sur les années 2020 à 2022.

Cette situation met à mal le niveau des réserves du régime de sorte que la nécessité de disposer de réserves équivalant à 6 mois de prestations, n'est plus garantie. Dans ce contexte l'U2P considère qu'il faut écarter la piste d'une augmentation de l'effort contributif des salariés et des en-

treprises qui ont déjà pâti de la pandémie, et partage les dispositions de l'accord issues de la négociation paritaire du 22 juillet. La meilleure réponse au risque d'aggravation du déficit consiste en effet à appliquer une sous-indexation des pensions de retraite de -0,5 % par rapport à l'infla-

tion, et de l'assortir d'une suppression en 2021 et 2022 de la réduction (de 2 %) de la dotation d'action sociale.

Cette solution permettra à la fois de limiter l'impact sur le niveau des pensions des retraités compte tenu d'un taux d'inflation prévu de 1,4 %, et d'assurer le maintien

du volume d'aides proposées aux assurés qui en ont besoin.

Ainsi, l'U2P est signataire de l'avenant à l'accord national interprofessionnel sur la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO du 10 mai 2019, qui a été adressé aux partenaires sociaux dans le courant de l'été. ●

L'U2P émet de sérieux doutes sur la validité des résultats et conteste les modalités de mesure de l'audience patronale

Les résultats de la mesure de la représentativité patronale présentés dans le cadre du Haut conseil du dialogue social (HCDS), ont suscité une triple réaction de l'U2P.

D'abord, l'U2P rassemble 203 000 entreprises adhérentes, en augmentation de 50 000 par rapport à la précédente mesure, et conforte ainsi sa place de force patronale de premier plan, réunissant un nombre d'entreprises adhérentes très supérieur au nombre d'entreprises affiliées au Medef.

Ces résultats sont à mettre à l'actif des 5 confédérations membres (CAPEB, CGAD, CNAMS, UNAPL, CNATP) et des 120 organisations nationales affiliées à l'U2P, qui ont fait le choix d'être représentées et accompagnées par l'U2P au niveau interprofessionnel. Ils confortent les représentants de l'U2P dans leur détermination à défendre les intérêts des chefs d'entreprise de proximité et à développer les secteurs de l'ar-



Le Président de l'U2P, Dominique Métayer.

tisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. En revanche, certains résultats sèment le doute quant à la façon de comptabiliser les entreprises et les salariés et peuvent laisser à penser que l'on s'éloigne de l'esprit de la loi. Dans ce contexte

l'U2P n'écarte pas la possibilité de contester les résultats devant la justice.

En outre, le système actuel de représentation patronale aboutit à une sur-représentation des grandes entreprises et à une sous-évaluation des petites en-

treprises au motif qu'elles emploient moins de salariés. L'U2P dénonce cette situation inéquitable qui permet aux représentants des grandes entreprises et des PME d'imposer leurs décisions à l'ensemble de la communauté des entreprises.

C'est pourquoi l'U2P poursuivra son action auprès du gouvernement et des parlementaires afin de définir pour l'avenir un système de représentation patronale plus équitable. Par ailleurs l'U2P souhaite que les trois organisations patronales interprofessionnelles travaillent dans une logique de complémentarité, afin d'établir un environnement économique, fiscal et social favorable au développement de l'ensemble des entreprises françaises. ●

Philippe Chagnon, Cocktail Santé / U2P

Sommet social à l'Élysée : les priorités formulées par l'U2P

Dans son intervention le Président de l'U2P, Dominique Métayer, a salué auprès du Président de la République, l'action conduite par le Gouvernement face à la crise sanitaire et économique pour accompagner les entreprises et sauvegarder l'emploi.

Les chefs d'entreprise de proximité sont en train de retrouver l'optimisme qu'ils avaient perdu depuis de nombreux mois. Néanmoins deux problématiques relativisent ce regain de confiance et freinent la reprise : les difficultés d'approvisionnement en matières premières, matériaux et équipements, ainsi que les difficultés de recrutement.

Un travail a été engagé avec le ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance sur le premier chantier, et avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, sur le second. Cette concertation doit se poursuivre.

La priorité des priorités des chefs d'entreprise est que tous les concitoyens soient vaccinés, afin que la menace d'une recrudescence de

la pandémie, soit définitivement écartée. Tous les professionnels de santé représentés par l'U2P, médecins, pharmaciens, ou encore infirmiers, restent mobilisés pour permettre à toute la population de se vacciner.

Par ailleurs, l'U2P considère que le rapport Blanchard – Tirole pour relever les grands défis économiques, ne doit pas être considéré comme un aboutissement mais plutôt comme le point de départ d'une discussion entre partenaires sociaux et avec le Gouvernement. En effet les bonnes solutions théoriques ne survivent pas toujours aux réalités ou aux réticences de la population, comme l'a montré le mouvement des Gilets jaunes. C'est aussi vrai de la réforme des

retraites. L'U2P qui a participé activement au projet de réforme et qui a mis en avant la situation spécifique des travailleurs indépendants, estime indispensable de réformer les régimes de retraite mais défend la nécessité d'associer les Français à cette réforme en la mettant

en débat dans le cadre des élections présidentielle et législatives. A contrario, il y aurait une attitude suicidaire à imposer, contre la volonté générale, cette réforme avant la prochaine mandature. Après le mouvement des gilets jaunes, les contestations contre la réforme des retraites, puis les me-



laurencesoulez - stock.adobe.com

sures contre la pandémie, événements qui ont considérablement fragilisé le tissu économique, un nouveau coup d'arrêt de l'activité serait catastrophique.

Nous devons au contraire concentrer toutes nos énergies pour confirmer et amplifier la reprise. ●

Brèves

Un nouveau dispositif d'alerte des entreprises en cas d'incident cyber majeur voit le jour. Le secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, a annoncé le lancement d'un nouveau dispositif d'alerte cyber à destination des plus petites entreprises, soit près d'un million de destinataires. Ses modalités de mise en œuvre ont été présentées notamment par le Président de l'U2P, Dominique Métayer, aux côtés des deux autres organisations patronales représentatives. Dorénavant, lorsqu'une vulnérabilité ou une campagne d'attaque particulièrement critique pour ce type de structures sera identifiée, une notice succincte et compréhensible pour des dirigeants d'entreprises non spécialistes sera transmise en particulier aux organisations professionnelles et aux réseaux consulaires (CCI et CMA) afin de relayer l'information le plus rapidement possible auprès des entreprises.

Crise sanitaire : un numéro vert pour soutenir les chefs d'entreprise. Face à la situation économique exceptionnelle provoquée par la crise sanitaire, le Ministère de l'Économie et des Finances, en s'appuyant sur l'action de l'association APESA (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë) et avec le soutien d'Harmonie Mutuelle - Groupe VYV, de CCI France et de CMA France, a mis en place un numéro vert pour apporter une première écoute et un soutien psychologique aux chefs d'entreprise en détresse : le 0 805 65 50 50. Le numéro vert permet aux chefs d'entreprise en souffrance mo-

rale de bénéficier d'une première écoute et d'une prise en charge rapide et gratuite par un psychologue spécialement formé, 7 jours sur 7, de 8 heures à 20 heures.

Constructys : un nouvel accord constitutif signé à l'unanimité. Mardi 27 juillet dernier, les partenaires sociaux ont pris leurs responsabilités et ont unanimement validé un nouvel accord constitutif pour l'OPCO de la Construction. La négociation avait été rendue nécessaire à la suite de la décision du Tribunal administratif de Paris, saisi par la CGT, d'annuler l'agrément que le Ministère du Travail avait donné à l'OPCO. Dans cet accord, la CAPEB (artisan du bâtiment, membre de l'U2P) a obtenu une représentation plus équilibrée mais également la création d'une section paritaire professionnelle dédiée aux TPE du bâtiment.

Deux nouvelles organisations rejoignent l'UNAPL. L'Assemblée générale de l'UNAPL réunie le 30 juin 2021, a validé l'adhésion de deux nouvelles organisations au titre de la section Technique et cadre de vie : la Fédération nationale des chambres professionnelles du Conseil (FNCPC), co-présidée par Messieurs Philippe Levesque et Loïc Maugendre ; et l'Association Française des Psychomotriciens libéraux (AFPL), présidée par M. Alexandre Prouteau. Grâce à ces deux nouvelles entrées, le nombre d'organisations membres passe de 67 à 69, renforçant une fois de plus le poids de l'UNAPL en tant qu'organisation représentative des professionnels libéraux, qu'ils appartiennent à la famille de la santé, du soigt, ou techniques et du cadre de vie. ●

Agenda

30 août

Participation du Président de l'U2P à un point de situation sur l'accompagnement des secteurs économiques affectés par la crise sanitaire, en présence de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Alain Griset, ministre délégué chargé des PME et Jean-Baptiste Lemoine, secrétaire d'État chargé du Tourisme, des Français de l'Étranger et de la Francophonie.

2 septembre

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le Premier ministre Jean Castex, Élisabeth Borne et Bruno Le Maire.

Point presse de rentrée en présence du Président et des Vice-Présidents de l'U2P.

Réunion du Bureau de l'U2P.

15 septembre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P au congrès annuel de la CGAD.

16 septembre

Cinquième édition des Rencontres de l'U2P à la Maison de la Mutualité, à Paris.

21 septembre

Réunion du Conseil National de l'U2P.

7 octobre

Réunion du Bureau de l'U2P.

Sur les réseaux sociaux

« L'U2P veillera à ce que les entreprises qui pâtissent encore des restrictions sanitaires, avec un moindre volume de touristes notamment, continuent à bénéficier du soutien du gouvernement. »

TWITTER — @U2P_FRANCE — 30 AOÛT 2021



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1^{er} septembre 2021

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage